

**Question avec demande de réponse orale O-000097/2017
au Conseil**

Article 128 du règlement

João Ferreira, João Pimenta Lopes, Miguel Viegas, Sabine Lösing, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Ángela Vallina, Marisa Matias, Barbara Spinelli, Jiří Maštálka, Helmut Scholz, Javier Couso Permuy, Marina Albiol Guzmán, Estefanía Torres Martínez, Patrick Le Hyaric, Josu Juaristi Abaunz, Tania González Peñas, Takis Hadjigeorgiou, Malin Björk, Neoklis Sylikiotis, Nikolaos Chountis, Maria Lidia Senra Rodríguez, Dennis de Jong, Xabier Benito Ziluaga, Luke Ming Flanagan, Curzio Maltese, Eleonora Forenza, Miguel Urbán Crespo, Anne-Marie Mineur, Marie-Pierre Vieu, Lola Sánchez Caldentey, Kostas Chrysogonos, Kostadinka Kuneva, Sofia Sakorafa
au nom du groupe GUE/NGL

Objet: Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Les armes nucléaires sont la menace la plus grave qui pèse sur l'humanité, car leur utilisation ferait de nombreuses victimes, entraînant la mort, la destruction et la libération de radiations qui laisseraient des séquelles pendant des décennies.

La dimension et la puissance des arsenaux nucléaires qui existent actuellement et la tension croissante au niveau international rendent d'autant plus urgente la nécessité du désarmement nucléaire - une question essentielle pour sauvegarder la paix, la sécurité et la survie même de l'humanité.

Le 7 juillet 2017, une conférence des Nations Unies a été convoquée pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, aboutissant à leur élimination totale - un objectif partagé par les 122 États promoteurs - et exprimant les aspirations des peuples pour un monde sans armes nucléaires. Elle a donné lieu à l'adoption du traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

Le traité est ouvert à la signature et à la ratification par les différents États membres des Nations Unies depuis le 20 septembre 2017.

Le prix Nobel de la paix 2017 a été décerné à la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), un groupe de défense international qui a contribué, comme de nombreux autres mouvements pacifistes, organisations et États, à établir ce traité historique.

Le Conseil est invité à répondre aux questions suivantes:

- Quelles raisons justifient l'absence de position de l'Union sur ce traité?
- Le Conseil a-t-il l'intention d'examiner ce traité et de proposer sa signature et sa ratification par tous les États membres de l'Union?

Dépôt: 4.12.2017

Transmission: 5.12.2017

Echéance: 26.12.2017